

## Compte rendu de la séance du 26 février 2021

**Secrétaire de la séance** : Agnès BLAZY

**Présents** : Monsieur Jean-Jacques STROH, Madame Agnès BLAZY, Madame Pauline BOURHIS, Monsieur Joseph DE CARVALHO, Monsieur Antony GOUDEFROYE, Monsieur Patrick JAMET, Monsieur Clément LAGUERRE, Monsieur Bruno PATROUX, Monsieur Joël MARTINEZ.

**Excusés** : Monsieur Thierry BELONDRADE, Monsieur Philippe DE CARVALHO.

**Absents** : Monsieur Patrick BOUSQUIER Monsieur Thierry DEJEAN Monsieur Gérard GALY.

**Représentés** : Monsieur José PINTO par Monsieur STROH Jean-Jacques.

### **Ordre du jour:**

- Délibération pour la création du SIVE Pays de Beille-Annule et remplace DE\_2020\_025,
- Délibération pour les travaux d'investissement-FDAL 2021
- Délibération pour fixer le montant des loyers des garages sis sur commune déléguée d'Aulos,
- Délibération pour la création de la commission d'embellissement de la commune nouvelle.
- **Questions diverses** :

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'obtenir l'aide de la secrétaire en cas de nécessité : Accord de l'assemblée à l'unanimité.

### **Délibérations du conseil:**

Délibération pour la création du SIVE Pays de Beille-Annule et remplace DE 2020 025 (DE 2021 001) :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Blazy Agnès, 1<sup>ère</sup> Adjointe, nommée pour participer au groupe de travail du SIVE.

Elle rappelle que suite à différentes réunions, il est convenu que la participation financière des communes adhérentes au RPI d'Aston-Les Cabannes sera basée sur le nombre d'habitants et l'endettement et sur une estimation des travaux à 1 million d'Euro moins 300 000€ de subventions soit 700 000,00 €. La commune d'Aulos-Sinsat aurait une participation totale de 45 000,00€.

Monsieur le Maire la remercie pour son explication et propose de ne participer que sur le montant prévu pour la commune d'Aulos-Sinsat et de ne pas prendre en charge le supplément de frais que pourrait occasionner le désistement d'autres communes du RPI d'Aston-Les Cabannes.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité les propositions de Mr le Maire.

Modification du montant des loyers des garages de Saint-Martin-Commune déléguée d'AULOS (DE 2021 002)

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil présents que suite à une erreur de surfaces des garages sis à Saint Martin sur la commune déléguée d'AULOS, il est nécessaire de redéfinir les surfaces et montant des locations.

Il explique que les garages ont tous une même surface de 16m<sup>2</sup> et non des surfaces de 25 et 18 m<sup>2</sup> comme défini anciennement.

Il propose de louer les garages correspondants du haut et du bas ensemble (sauf pour les 2 déjà occupés) pour un montant mensuel de 60 € et un mois de caution.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité les propositions de Mr le Maire.

#### Travaux d'investissement 2021-FDAL 2021 (Travaux appt au-dessus mairie déléguée de Sinsat) (DE 2021 003)

Monsieur le Maire explique aux membres présents que suite au froid hivernal, les radiateurs et chaudières de l'appartement au-dessus de la mairie déléguée de Sinsat ont explosé et nécessitent leurs remplacements afin de retrouver des locataires au plus vite. Pour cela il propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FDAL 2021.

Il explique que le montant des travaux de rénovation est de 20 952,46 € H. T.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité les propositions de Mr le Maire.

#### Création d'une commission extra communale pour l'embellissement de la commune d'AULOS-SINSAT, (DE 2021 004)

Monsieur le Maire propose de créer une commission extra-communale pour l'embellissement de la Commune d'AULOS-SINSAT, en précisant qu'elle sera composée d'élus et de volontaires habitants sur la commune, et qu'elle n'aura qu'un rôle consultatif et ne saura engager le Conseil Municipal, seul habilité à prendre les décisions.

Monsieur le Maire, de par ses fonctions nomme Mme BLAZY Agnès, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Présidente de la commission et propose de désigner les autres membres :

Au sein du Conseil Municipal : Mme Pauline BOURHIS, M. Clément LAGUERRE et M. Patrick JAMET.

Au Sein des riverains : Mme Marie PARALTO, Mme SIMOND-FERRON Christine et M. FERRON Éric.

Il propose de consulter les autres habitants de la commune et de rajouter prochainement les personnes intéressées en redélibérant.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité les propositions de Mr le Maire.

### **Questions diverses:**

#### ✓ **Visite de la maison du Garde-Barrière-Commune déléguée d'AULOS :**

Mme BLAZY Agnès, 1<sup>ère</sup> Adjointe et Mr PINTO José, 2<sup>nd</sup> Adjoint, se sont présentés chez Mme VAN CANGHEM, locataire de la commune afin de voir quels seraient les travaux à effectuer au sein du logement dans le but d'améliorer son quotidien.

Suite à cette visite, un courrier LRAR a été adressé à l'intention de Mr le Maire lui demandant de rénover la maison sous peine d'alerte auprès des services du département pour déclaration d'insalubrité.

Monsieur le Maire a répondu point par point au courrier de Mme VAN CANGHEM.

Suite à cela un diagnostic par l'entreprise LTDC a été effectué et n'a relevé que des défaillances auxquelles la commune répondra dès que les finances le permettront.

#### ✓ **Procès encours contre la commune :**

Monsieur le Maire propose de trouver un arrangement avec la partie adverse afin de cesser toutes hostilités.

Contact auprès de l'avocat en charge du dossier sera pris au plus tôt.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité les propositions de Mr le Maire.

✓ **Parcelle à Saint-Martin-Mr et Mme REDMAN :**

Suite à différents échanges avec Mr Le Maire et Mr GOUDEFROYE, Conseiller Municipal, Mr et Mme REDMAN souhaitent acquérir la parcelle A 198 sise sur Château-Verdun et appartenant à la Commune d'Aulos-Sinsat. Mr et Mme REDMAN acceptent de prendre à leur charge tous les frais occasionnés et de nettoyer le terrain.

Mr le Maire propose de délibérer lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité les propositions de Mr le Maire.

✓ **Demande de Mr et Mme MITTLER d'utiliser une parcelle communale :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu de la part de Mr et Mme MITTLER l'autorisation d'utiliser une parcelle communale qui est une voie sans issue. Elle se situe au fond de la parcelle A 806, et qui servait de passage pour l'ancien lavoir. Mr MITTLER l'entretient déjà depuis plusieurs années et souhaiterait y faire un potager ou y mettre un poulailler démontable, et le rendrait à la commune en cas de besoin de celle-ci.

L'assemblée délibérante accepte à 9 voix avec une abstention les propositions de Mr le Maire.

✓ **Lavoir d'AULOS-SINSAT :**

Afin de pouvoir faire intervenir le SMDEA pour nettoyer les tuyaux pour permettre l'écoulement de l'eau, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de voir Monsieur SANSON afin qu'il demande les clés à son voisin, pour accès.

✓ **Élections départementales et régionales :**

Monsieur le Maire explique que prochainement auront lieu les élections départementales et régionales, et que pour cela les 2 bureaux de vote sont conservés et qu'il est nécessaire de préparer les permanences pour chacun d'eux.

Levée de la séance à 19h50